



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 mars 2011

MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE - ACCORD
CADRE - ELECTION DES MEMBRES DU JURY

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mars 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Alain BAUDIN - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU

PATRIMOINE ET MOYENS

**MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE - ACCORD CADRE -
ELECTION DES MEMBRES DU JURY**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort fait régulièrement appel à des maîtres d'œuvre externes pour des prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux neufs, des grosses réparations et d'entretien du patrimoine communal de la Ville de Niort, quelles soient soumises ou non à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) du 12 juillet 1985 modifiée.

Un dossier de consultation de type « accord - cadre », a été élaboré par les services de la Ville de Niort pour des prestations de maître d'œuvre sur des travaux soumis à la loi MOP et d'un montant inférieur à 500 000 € HT ou des travaux non soumis à la loi MOP. Ces prestations concernent la période 2011 à 2015.

Il comprend les éléments de missions suivants :

- DIA : études de diagnostic ;
- ESQ : études d'esquisse ;
- APS : études d'Avant Projet Sommaire ;
- APD : études d'Avant Projet Définitif ;
- PRO : études de Projet ;
- EXE : études d'Exécution ;
- VISA : examen de la conformité au projet des études d'exécution ;
- ACT : assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
- DET : direction de l'exécution du ou des contrats de travaux ;
- AOR : assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement ;
- OPC : ordonnancement, pilotage et coordination des travaux ;
- Mission de gestion des déchets de chantier ;
- CSSI : mission de coordination des systèmes de sécurité incendie.

Le contenu de ces éléments de mission répond aux définitions du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (Loi MOP).

Par ailleurs, le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury conformément aux articles 24 et 74 du code des marchés publics. Les élus municipaux, membres du jury seront chargés d'examiner les candidatures et les offres.

Le jury sera composé de la manière suivante :

- du président : Madame le Maire ou son représentant désigné par arrêté ;
- des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De plus, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- le Trésorier Principal Niort Sèvre,
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- trois personnes présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées pour les candidats recherchés. Ces personnes seront désignées par le président du jury.

Les membres non institutionnels du jury pourront être indemnisés de leurs prestations et de leurs frais de déplacements de la manière suivante :

- indemnité d'une demie journée selon le tarif horaire de l'intéressé ;
- remboursement des frais kilométriques au tarif en vigueur au jour du déplacement ;
- remboursement des titres de transports sur justificatifs ;

Chaque juré devra faire une demande écrite accompagnée des justificatifs originaux.

Après délibération du jury, le Conseil municipal sera appelé à approuver les accords cadres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection des membres du jury (5 titulaires + 5 suppléants) par vote à bulletin secret. Le vote préférentiel ne sera pas admis.

Résultats du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de votés exprimés : 42

Elus titulaires	Elus suppléants
Maryvonne ARDOUIN	Amaury BREUILLE
Denis THOMMEROT	Jean-Louis SIMON
Pilar BAUDIN	Virginie LEONARD
Nicole IZORE	Michel GENDREAU
Rose-Marie NIETO	Michel PAILLEY

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Frank MICHEL